

Budget 2019 : A quoi sert l'argent public ?

19 182 297 €, c'est le budget primitif voté par les élus lors du dernier Conseil Municipal, sans augmentation des taux d'imposition. Ce budget se compose d'une section de fonctionnement, pour assurer les services nécessaires à la vie quotidienne des habitants et d'une section investissement pour construire l'avenir et équiper la ville.



Budget de fonctionnement = 11 449 239 €

Nos moyens...	...leur affectation
Produits des services et de gestion 913 100 €	Frais de personnel 6 917 835 €
Impôts et taxes 8 319 372 €	Fonctionnement courant des services 3 382 874 €
Participations et dotations 2 127 719 €	Gros entretien 252 400 €
Autres recettes 89 048 €	Frais financiers 300 000 €
	Prélèvement pour investissement 596 130 €

+

Budget d'investissement = 7 733 058 €

Nos moyens...	...leur affectation
Fonds de compensation de la TVA 350 000 €	Remboursements d'emprunts 300 000 €
Subventions d'équipement 4 572 096 €	Grands projets 6 523 700 €
Versement Métropole 84 224 €	Investissements courants 453 230 €
Autofinancement 956 130 €	Autres (avances pour grands projets) 456 128 €
Emprunt en capital 1 770 608 €	



INVESTIR POUR ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ

La commune maintient un bon budget pour ses investissements

> Tout d'abord, les **investissements courants** seront notamment consacrés à l'achat : de matériel pour la cuisine centrale, de photocopieurs pour les écoles Blum et Charpak, d'une autolaveuse pour l'entretien du gymnase Anquetil, d'un nouveau cube au columbarium, d'un tracteur tondeuse ou encore d'un bras de balayeuse pour le désherbage...

> Ensuite, la commune **poursuit les grands projets** : nouvelle piscine, zac des rives de la Clairette, acquisition d'aires de jeux, reconversion du site Hangard (avenue Carnot), travaux à l'église et **engage une nouvelle opération** avec les travaux de réhabilitation des gymnases Guynemer et Ladoumègue (mise en accessibilité et économies d'énergie).

La **SECTION DE FONCTIONNEMENT** est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux ainsi qu'à la mise en oeuvre des actions décidées par les élus. Cette année encore, les services municipaux poursuivent les recherches d'économies pour diminuer ses charges générales (carburants, achats...).

PAS DE HAUSSE DES TAUX D'IMPOSITION DEPUIS 1995

16,83 : taxe d'habitation

31,24 : taxe foncière (bâti)

62,67 : taxe foncière (non bâti)

UNE VILLE PEU ENDETTÉE

146 € par habitant (962 € en moyenne dans une ville de même taille)

La **SECTION D'INVESTISSEMENT** est consacrée essentiellement aux projets permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des équipements municipaux. Ces rénovations, aménagements ou acquisitions sont indispensables pour que les habitants de Déville utilisent les équipements mis à leur disposition en toute sécurité. Ces investissements transforment le cadre de vie et augmentent la valeur du patrimoine de la Ville.

L'ACQUISITION DES AIRES DE JEUX SE POURSUIT EN 2019

La commune est attentive à ce que les enfants puissent s'amuser en sécurité dans les aires de jeux pour enfants, aménagées en ville.

Si la maintenance et l'entretien de ces structures sont programmés tous les ans, certains jeux sont parfois trop dégradés pour être simplement rénovés. Leur remplacement avec l'achat de nouveaux jeux est donc planifié dans le budget de la ville. Tous les parcs de jeux sont gérés selon un plan financier établi chaque année.

Ainsi, en 2019, de nouveaux jeux vont être installés à l'école Andersen, dans le quartier Fontenelle mais aussi dans le quartier Fresnel, où l'aire de jeux a été fermée pour des raisons de sécurité.



EN RÉSUMÉ

Le vote du budget est un acte décisif pour la commune car il détermine les équipements, les **projets à venir** et les **services aux habitants**. Dans un contexte économique où les dotations de l'Etat restent incertaines et les besoins importants, la **Municipalité poursuit ses efforts** pour voter un budget responsable avec pour objectif de ne pas endetter la Ville tout en maintenant la **qualité des services** aux habitants et en investissant dans de nouveaux projets. Tout cela **sans augmentation d'impôts depuis 24 ans**.